

Bulletin Municipal



GAGEAC ET ROUILLAC

2023



Edition 2022-2023 Mairie
DORDOGNE - NOUVELLE AQUITAINE

site internet officiel www.gageac-et-rouillac.fr

Cette année, nous souhaitons, avec le **Bulletin Municipal Communal**, vous donner des nouvelles des actions du Conseil Municipal ainsi que du village.

Oui, si en ce **début d'année**, le contenu est plus un **bilan humain** de l'année passée, le prochain bulletin municipal sera plus axé sur le **bilan financier** et le **compte administratif 2022** de la commune.

Suite à vos retours, nous reconduisons l'impression du Bulletin Municipal avec la distribution dans votre boîte aux lettres de façon à gommer la fracture numérique.

Nous tenons également à présenter nos excuses à ceux qui n'auraient pas reçu le bulletin municipal l'an dernier. Sachez qu'un exemplaire est disponible à la Mairie et peut être imprimé.

Edito du Maire

1/ Le conseil municipal

2/ Informations Mairie

3/ Réalisations - Travaux

4/ Population - Recensement

5/ Vie de l'école - Nouvelles

6/ Vie associative locale

7/ Activités au Château de Gageac

8/ Vie pratique

L'ÉDITO DU MAIRE

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

J'ai le plaisir de m'adresser à vous toutes et à vous tous, après ces deux années de crise sanitaire inédite. Je vous exprime au nom du Conseil Municipal et en mon nom, nos vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de réussite dans vos projets pour cette nouvelle année 2023 !

Pour la Mairie, le début d'année a été le théâtre de changements qui ont entraîné des perturbations du service public. En effet, nous avons dû prendre des décisions drastiques concernant la gestion du personnel. Nous vous renouvelons toutes nos excuses pour le désagrément occasionné.

Finalement, avec le temps, tout est rentré dans l'ordre et le cap tenu, nous a été bénéfique. Ainsi, nous avons revu l'organisation de la Mairie dans son ensemble. Pour répondre à des demandes de certains administrés, les plages horaires d'ouverture au public de la Mairie ont été agrandies.

Désormais, deux secrétaires de mairie sont présentes et se relayent pour vous accueillir, répondre à vos questions, vous renseigner, prendre des rendez-vous...

La vie de la Mairie a progressivement repris un rythme régulier. Les objectifs ont été réalisés grâce à l'ensemble du Conseil Municipal, Adjoints et Conseillers qui ont su répondre présents dans les différentes missions pour lesquelles ils sont engagés.

La vie du village, c'est aussi la vie de l'école. Cette année, l'effectif est de 19 élèves. L'école de La Ferrière est restée dynamique et a été Lauréate dans la catégorie « écoles primaires », pour le Trophée du Développement durable avec TRIER, VALORISER, RECYCLER, REDUIRE LES DECHETS. Encore bravo !

Nous remercions les Agents techniques de la commune qui se rendent disponibles quand cela est nécessaires.

Notre commune est animée par les Associations et nous remercions tout particulièrement le Comité des Loisirs de Gageac-et-Rouillac, qui a organisé la Fête locale avec brio, grâce également à l'accueil chaleureux du Château de Gageac ! Tout le monde a passé un bon moment de convivialité !

Un grand merci aussi aux associations locales et aux bénévoles qui contribuent à rendre attractive la vie sur les coteaux et à Gageac et Rouillac.

Enfin, nous remercions tous les Professionnels de Gageac-et-Rouillac qui dynamisent l'économie locale, mais pas que !

Le Maire
Philippe PUYPONCHET



1/ LE CONSEIL MUNICIPAL



Philippe PUYPONCHET
Le Maire



Lionel JOURDAS
1er Adjoint



Annie ALLEGRE
2ème Adjointe



Mélanie MESPLEDE
3ème Adjointe



Alain FOSSARD
Conseiller Municipal



Frédéric GABARD
Conseiller Municipal



Armand GAGEIRO
Conseiller Municipal



Corinne MAILLIET
Conseillère Municipale



Karine MANTHET
Conseillère Municipale



Nathalie MASSON
Conseillère Municipale

2/ INFORMATIONS GÉNÉRALES MAIRIE

L'adresse Email de la Mairie
a changé : mairiegageacrouillac@orange.fr

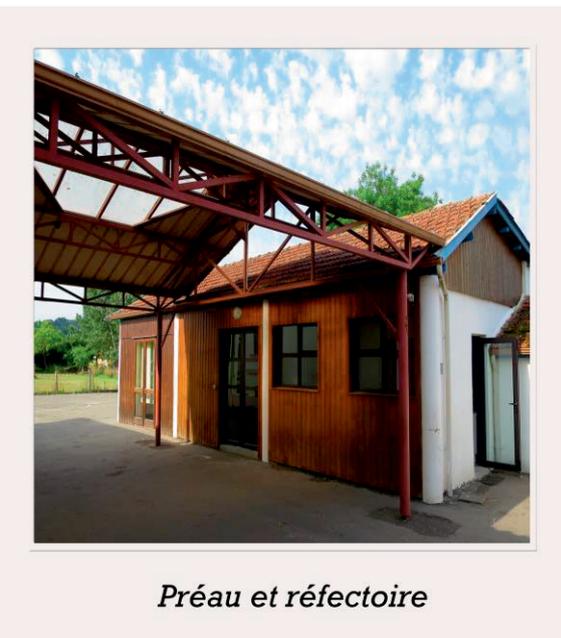


Le Secrétariat de Mairie

Secrétaires :

- . Mme Nathalie VIDIS
- . Mme Laetitia VANHAWERBEKE

- Le mardi de 9h30 à 12h30
et de 13h00 à 16h00
- Le jeudi de 9h30 à 12h30
et de 13h00 à 16h00
- Les permanences sont sur rdv



Préau et réfectoire

La Cantine de l'école

Responsable Culinaire :

- . Mme Caroline BOURG

Aide Cantinière et Accompagnatrice
de bus scolaire

- . Mme Noëlle CHOURIS



Le garage local Communal

Agent technique :

- . M. Noël BOURG

LES COMMISSIONS COMMUNALES

FINANCES : M. Philippe PUYPONCHET et M. Lionel JOURDAS
BÂTIMENTS COMMUNAUX : TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL
VOIRIE ET CIMETIÈRES : Tout le CONSEIL MUNICIPAL
SALLE DES FÊTES : Mme Nathalie MASSON et M. Noël BOURG
AIDE SOCIALE : M. Philippe PUYPONCHET et Mme Annie ALLEGRE
CONTRÔLES LISTES ÉLECTORALES :
M. Jacques CHOURIS , représentant de l'administration
M. Alain LABOYE , délégué du Tribunal de grande instance
Mme Nathalie MASSON , déléguée du Tribunal de grande instance
COMMUNICATION : Corinne MAILLIET
INFORMATIONS (Bulletin municipal...) : Tout le CONSEIL MUNICIPAL
GESTION DE CRISE : M. Philippe PUYPONCHET , M. Lionel JOURDAS , M. Alain FOSSARD
SÉCURITÉ ROUTIÈRE : Mr Philippe PUYPONCHET
DÉFENSE : Mr Alain FOSSARD

Le Maire, M. PUYPONCHET est le responsable de toutes les Commissions

TERRITOIRE : Agriculture, Environnement, Tourisme, Eau, Electricité et Télécom
M. Armand GAGEIRO , M. Lionel JOURDAS , M. Frédéric GABARD
SERVICES : Ecole, Service à la population et Santé
Mme Karine MANTHET , Mme Annie ALLEGRE
COMMUNICATION VIE LOCALE : Culture, Patrimoine, Associations, Animations, Numérique, Nouveaux habitants, RGPD
Mme Corinne MAILLIET , M. Lionel JOURDAS , Mme Mélanie MESPLEDE
DÉVELOPPEMENT : Finances, Ressources humaines et Investissement
M. Lionel JOURDAS , Mme Annie ALLEGRE , Mme Nathalie MASSON , Mme Karine MANTHET

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET AUTRES ORGANISMES

Retrouvez le Tableau des Délégués Titulaires, Membres Suppléants sur le site internet www.gageac-et-rouillac.fr



De nombreuses fonctions
public.agedi.fr

A G E D I INFORMATIQUE : syndicat intercommunal
Agence de Gestion Et de Développement Informatique



LA CAB, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BERGERACOISE
REGROUPE 38 COMMUNES



Syndicat Départemental d'Énergie Dordogne



Syndicat Intercommunal d'eau potable



Syndicat Mixte Intercommunal des Déchets de la DORDOGNE



Centre intercommunal d'action sociale

R P I

Regroupement Pédagogique Intercommunal



Comité communal Feux de Forêts

VOIRIE

Entente communale

**Syndicat Intercommunal de la voirie intervention et gestion
du domaine public**

GEMAPI

**Syndicat Mixte Intercommunal Gestion des milieux aquatiques
et la prévention des inondations**



Association le CeP CULTURE ET PATRIMOINE des 4 communes
des coteaux Gageac et Rouillac Saussignac Monestier Razac
de Saussignac.



**Comité national d'action sociale pour les agents de la fonction
publique territoriale et salariés d'établissements publics**



Association de Sauvegarde de l'environnement

Commémoration du 11 Novembre 2022

Un peu d'histoire ! Déjà au 20^e siècle, le besoin de rendre hommage aux personnes ayant donné leur vie pour des faits glorieux (civils ou militaires) ou sortant de l'ordinaire se fait sentir. La guerre 14-18 a été tellement meurtrière qu'elle a marqué les esprits et a ainsi suscité l'élévation de monuments dans pratiquement toutes les communes de France.

« Pourtant la loi du 25 octobre 1919 sur – la commémoration et la glorification des morts pour la France au cours de la Grande Guerre – n'obligeait nullement les communes à élever un monument,

La loi des finances du 31 juillet 1920 fixe le montant des subventions attribuées par l'intermédiaire du Préfet selon un barème compliqué et peu généreux.

Au final, c'est chaque commune, spontanément, à sa façon et pour l'essentiel à ses frais, qui prit en charge l'édification du monument ».

Ce monument est un lieu de mémoire et de culte républicain, notamment chaque 11 Novembre mais aussi le jour de la Toussaint ; il est aussi un « témoin pour les générations présentes et celles à venir ».

Il est généralement implanté : sur la place publique, près de la Mairie, près de l'église, à l'entrée de la commune, très souvent dans le cimetière.

Sa forme ne répond à aucune directive officielle ni à aucun critère artistique ; le plus souvent c'est simple un obélisque surmonté d'une croix, d'un insigne militaire (croix de guerre par exemple), d'une flamme...etc. Quant aux inscriptions, leur style et leur forme sont laissés au sens artistique des tailleurs de pierres.



3/ RÉALISATIONS TRAVAUX

Réalisations 2022

TRAVAUX DE RÉFECTION DES SALLES DE CLASSES. La Mairie a réalisé des travaux à l'école, avec la réfection de la seconde salle de classe (sols, climatisation...).



RÉFECTION DU MUR DU CIMETIÈRE

TRAVAUX D'ENTRETIEN

Prévisions des travaux en 2023

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX : Travaux de tranchées « EDF » :

En date du 28 Janvier 2022, le Conseil municipal vote à l'unanimité les travaux prévus au lieu-dit « **La Ferrière** ».

Initialement prévus par le **SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION DE DORDOGNE**, ces travaux de tranchées **EDF** seront optimisés avec l'amélioration de l'éclairage public.

LA S.D.E propose de coordonner les travaux avec une modernisation du réseau d'éclairage public et l'effacement du réseau de Télécommunications.

SÉCURISATION DU CARREFOUR « La Ferrière » : la date de réalisation des travaux avec la pose de ralentisseurs est également programmée.

Photos de situation du carrefour avant les travaux



Logement locatif : le logement va être mis aux nouvelles normes en vigueur pour être prochainement reloué. Une étude thermique est en cours, plusieurs devis également (électricité, chauffage, optimisation de l'espace intérieur ...). Création de 2 places de parking à l'étude. Photos avant travaux.



4/ LA POPULATION LE RECENSEMENT 2023

A la demande de l'INSEE, la Commune de Gageac-et-Rouillac réalise le Recensement de sa population entre le 19 Janvier et le 18 Février 2023.
C'est l'agent Recenseur, Mme Laetitia VANHAWERBEKE, qui se présentera chez vous. Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil.

Le recensement ça concerne tout le monde. C'est un acte civique, obligatoire, utile à tous. Il est essentiel que chacun participe. Que vous soyez français ou étranger, résident permanent ou pour la durée de vos études, dès lors que vous êtes en France pour au moins un an, vous êtes concerné par le recensement.

Depuis le 1er janvier 2004, les opérations de recensement de la population se déroulent une fois tous les 5 ans dans les communes de moins de 10 000 habitants. Les communes sont réparties en cinq groupes (A, B, C, D, E) dont la composition est fixée par décret, chaque groupe étant recensé par roulement une fois tous les 5 ans.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le recensement a lieu tous les ans mais seules 8% des adresses de ces villes sont vérifiées et comptabilisées chaque année.



DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER

A QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

2023

1. Connaître la population française

Il permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de Transport utilisés, conditions de logement...

Répondez sur internet,
c'est encore plus simple

2. Définir les moyens de fonctionnement des communes

De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes (Dotation Globale de Fonctionnement). Le calcul de la DGF repose en grande partie sur le nombre d'habitants ainsi que sur le nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin.

3. Prendre des décisions adaptées pour la collectivité

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...



COMMENT ÇA MARCHE ?

1 Avant la collecte

Le Maire désigne par arrêté le coordonnateur communal concourant à la préparation et à la réalisation de l'enquête. La commune recrute le ou les agents recenseurs, organise les aspects matériels et logistiques. Elle est conseillée par un superviseur de l'INSEE qui lui est dédié. L'INSEE participe à la formation des agents recenseurs (2 demi-journées au cours de la 1^{ère} quinzaine du mois de janvier) et constitue le répertoire d'adresses à recenser. Les agents recenseurs effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avvertir de leur passage.

2 Pendant la collecte

La collecte commence toujours le 3^{ème} jeudi de janvier et dure 4 semaines dans les communes de moins de 10 000 habitants et 5 semaines dans les communes de 10 000 habitants et plus. Vous avez deux moyens de répondre au recensement :

➔ Vous pouvez répondre par Internet :

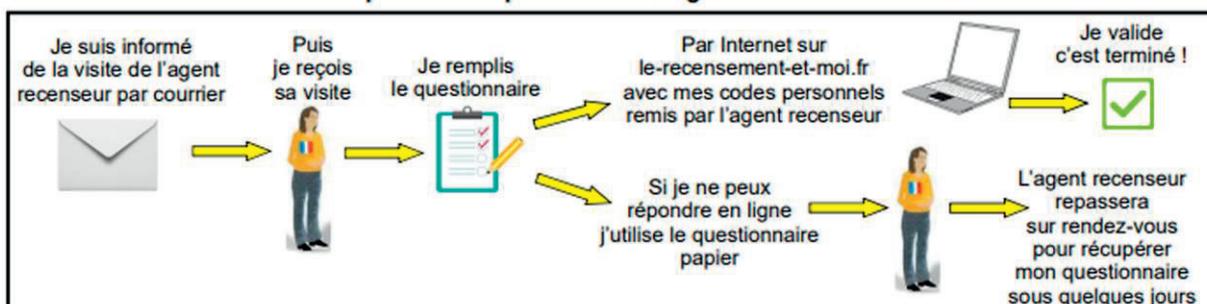
il s'agit de la manière la plus simple de se faire recenser. L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser pour leur remettre une notice sur laquelle figurent les identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr ➔ Vous pouvez ainsi répondre au questionnaire en ligne.

➔ Si vous ne pouvez pas répondre sur l'internet :

l'agent recenseur vous distribue des questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis convient d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Selon la loi du 7 juin 1951, vous devez répondre au questionnaire de recensement. La loi prévoit une amende en cas de refus de répondre. En contrepartie de cette obligation, l'INSEE assure la confidentialité des informations données par internet ou par écrit.

Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements.



3 Après la collecte

Le Maire de votre commune signe le récapitulatif des résultats de l'enquête.

➔ Votre commune envoie les questionnaires papier à la direction régionale de l'INSEE, les réponses saisies sur Internet arrivent directement à l'INSEE.

➔ L'INSEE procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population aux Maires et au grand public.

Vos données personnelles sont protégées lors du recensement

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif et fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Cependant, vos nom, prénom et adresse ne sont pas enregistrés dans le fichier informatisé constitué par l'INSEE pour le recensement.

Tous les renseignements donnés par Internet ou par écrit sont ultra secrets, confidentiels, l'INSEE est contraint au secret professionnel et ne divulgue pas cela, qui est détruit après la fin et la comptabilisation des chiffres du recensement.

5/ VIE DE L'ÉCOLE NOUVELLES

« FLASH INFOS » DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE DE LA FERRIÈRE

- 19 élèves inscrits à la rentrée de septembre 2022 : 8 CM1 et 11 CM2
- 1 enseignant (M. PEREIRA) et 3 personnels municipaux (Mmes BOURG et CHOURIS, M. BOURG) chargés de la restauration, de la garderie, du transport scolaire, du nettoyage, de l'entretien des bâtiments
- travaux dans la seconde classe presque terminés (plafond, plancher, chauffage)
- participation à divers concours scolaires départementaux et nationaux : festival Expoésie (des élèves nommés et lauréats) ; Trophée du Développement Durable du Conseil Départemental (école lauréate) ; dictée francophone ; festival de Bande Dessinée de Bergerac ; Les Petits Champions de la Lecture
- poursuite de la labellisation « Génération 2024 » et de l'action « 30 min d'A.P.S. par jour » ; rencontres sportives avec d'autres classes : balle ovale et rugbyflag à Sigoulès (U.S.E.P.), cross du collège d'Eymet, endurance et biathlon à Eymet (U.S.E.P.) ; découverte du tir à l'arc avec l'intervention d'un éducateur sportif du Conseil Départemental ; randonnée cycliste et « P'tit Tour à Vélo U.S.E.P. (circuit sur route et sur chemin stabilisé La Ferrière / Gardonne) ; randonnée pédestre patrimoniale et historique sur la commune de Gageac et Rouillac (moulin de La Ferrière, château et église de Gageac,...)
- projets culturels : sortie scolaire cinéma et visionnage du film « Le Chêne » à Ste Foy la Grande ; visite artistique de la ville de Bergerac (parcours statues urbaines et atelier de modelage, avec la médiatrice culturelle des musées) ; journée « centenaire du Trèfle Gardonnais » réservée aux scolaires avec pratique de percussions traditionnelles, sur sculptures musicales, ou corporelles, chant, beatbox, découverte d'instruments (orgue de barbarie, concerts de l'orchestre popsymphonique du collège d'Eymet accompagné par le groupe de musiciens professionnels Santa Machete) ; intervention hebdomadaire d'une bénévole sur le temps de la pause méridienne dans le cadre de l'opération « Lire et Faire Lire » ; participation à la manifestation artistique « La Grande Lessive »
- projets civiques : environnement durable, climat scolaire et végétalisation (jardins potager et ornemental) ; élections de délégués de classe et mise en place d'un conseil de classe (démarche coopérative) ; lecture de lettres de poilus sur le RPI lors de la cérémonie du 11 novembre

Remerciements à la municipalité de Gageac et Rouillac pour son investissement et son soutien permanents.

Remerciements aux parents d'élèves pour leurs participations et leurs contributions diverses et variées.

**LES ECOLIERS DE L'ÉCOLE RURALE PUBLIQUE DU VILLAGE
VOUS SOUHAITENT UNE EXCELLENTE ANNÉE 2023**

Le trophée du développement durable 2022 :
Le lauréat est « l'école publique de La Ferrière » qui a remporté avec le TRIER, VALORISER, RECYCLER, RÉDUIRE LES DÉCHETS !

Gageac-et-Rouillac : la classe de CM1 et CM2 récompensée pour son investissement en matière de développement durable

Lecture 1 min

Accueil • Dordogne • Gageac-Et-Rouillac



Les conseillers départementaux Pascal Bourdeau et Sylvie Chevalier ont remis le trophée aux élèves. © Crédit photo : Violette Rausa

Par Violette Rausa
Publié le 09/12/2022 à 16h59

Dans le cadre des programmes d'éducation civique et de sciences, les élèves de l'école de La Ferrière, à Gageac-et-Rouillac, travaillent régulièrement sur des thématiques liées à la transition écologique et au développement durable. Les projets pédagogiques et les actions citoyennes menés à l'école, parfois en collaboration avec le Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets (SMD3), ont été récompensés par le Conseil départemental. La classe unique de CM1 et CM2 de Serge Pereira, lauréate des projets liés au développement durable, a reçu son trophée, jeudi 1^{er} décembre, des mains de Sylvie Chevalier, conseillère départementale, et Pascal Bourdeau, vice-président du Département en charge de la transition écologique. Ce trophée met en valeur l'engagement dans les problématiques liées à la gestion des déchets (collecte, tri, valorisation, destruction, recyclage, réduction) ainsi que l'investissement de l'ensemble des établissements du secteur du collège d'Eymet (labellisés E3D) impliqués dans une démarche similaire. Les élèves de la classe ont détaillé leurs actions quant à la gestion des déchets, comme Lola et Timéo. « On a installé des composteurs et un jardin potager, étudié le trajet des déchets et le SMD3 est venu nous expliquer comment les recycler ». Pour conclure la remise de prix, les élèves ont utilisé des bouteilles en plastique qu'ils ont recyclées afin de créer une batucada à la manière du Carnaval de Rio.

Leur démonstration très rythmée, accompagnée du sifflet du maître, Serge Pereira, a conquis tous les adultes présents. » **Violette RAUSA** Publié le 9 décembre à 16h59 SUDOUEST

Ecole de la Ferrière Année 2022



Sources : article et photos des élèves : M. PEREIRA, le Directeur.

6/ VIE ASSOCIATIVE LOCALE

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

**APE des 4 COMMUNES (Gageac-et-Rouillac, Saussignac,
Razac-de-Saussignac et Monestier)**

Association créée le 3 Février 2020 à Gageac et Rouillac.

« L'Association **A. P. E**, association des parents d'élèves des quatre communes a été créée pour apporter une aide matérielle et financière aux écoles de Saussignac, Monestier et Gageac et Rouillac, notamment en recueillant des fonds par le biais de diverses actions permettant la réalisation de projets. Cette association permet aussi d'animer la communauté scolaire et périscolaire et organise des événements autour de la vie des écoles du **RPI** ».

La Présidente : Marine Sentout

L'élection du bureau : réélection du bureau, et rajout 2 nouvelles personnes

Présidente : Sentout Marine

Vice-président : Sentout Aurélien

Trésorière : Deudon Laetitia

Secrétaire : Achard Sophie

Cette association a pour but d'animer et de financer les activités périscolaires et pédagogiques de l'école pour animer les manifestations proposées aux élèves de l'école de la Ferrière. L'association est toujours aussi ravie du succès de notre kermesse à Monestier, et de la joie qu'elle a engendré pour les familles et les enfants, en coopération avec le Comité des fêtes de Monestier. On est fier de ce que l'on a pu apporter à nos enfants et à nos écoles.

Les ANIMATIONS de L'APE en 2022

- *Tombola en Janvier Février*
- *Quine le dimanche 13 Mars*
- *Kermesse des écoles à Monestier le 2 juillet*
- *Vente tickets de tombola pour financer les sorties scolaires*
- *Vente de boites de chocolat pour Noël*
- *Fête de Noël le samedi 17 décembre de 14h30 - 17h30 à l'école de la Ferrière pour nos enfants du RPI complètement gratuite. Avec des jeux, des boissons, des crêpes, de la barbe à papa, la calèche avec les poneys, la visite du Père Noël, très belle journée nos enfants sont ravis...Marine SENTOUT*

Kermesse des écoles du RPI été 2022



COMMUNICATION Commune de Gageac et Rouillac en Dordogne

1 h · 🌐

J-2 pour la Kermesse des écoles de GAGEAC et ROUILLAC, SAUSSIGNAC, RAZAC de SAUSSIGNAC et MONESTIER où la Kermesse aura lieu cette an... Voir plus



YOUTUBE.COM

Spectacle de feu - Compagnie CHK1 - Luminescence - jongleur de feu et pyrotechnie

Performance captée juste avant le second confineme...

Les ACTIONS de L'APE & Evénements 2023

- **Le Repas du cerf, le 5 février** avec apéritif, entrée, plat, fromages et dessert, café, vin pour le prix de 23 euros à salle des fêtes de Gageac et Rouillac
- **Quine de l'école, le 5 mars** à la salle des fêtes de Monestier.
- **la chasse aux œufs, le 10 avril** qui se déroulera dans le parc du château de Gageac ouvert à tous avec une petite participation de prix.
- **kermesse, le 1er juillet 2023** ouvert à Saussignac avec structures gonflables plusieurs jeux pour tous, poney calèche. Nous serons soutenus par le Festival des ploucs pour le repas et le soir un spectacle gratuit LE MAGIC SHOW de Cyril Ayrau.

Merci pour votre soutien dans nos projets qui permettent d'offrir à nos enfants des journées mémorables pour eux.

Cordialement
L'équipe de l'APE des 4 communes
Marine SENTOUT

Le Comité des Loisirs

Comité des loisirs de Gageac et Rouillac

Manifestations 2022

20 Mars	Repas cochonaille
1 Mai	Omelette à l'aillet et vide grenier
22 Mai	Repas périgourdin
24 Juin	Feux de la St Jean
6 et 7 Août	Fête locale du village
16 Octobre	Foire d'Automne
20 Novembre	Repas ou LOTO

FOIRE D'AUTOMNE

16 octobre

à Gageac et Rouillac

- Artisanat et Produits Locaux
- Vente de plantes et fleurs
- Citrouilles
- Restauration rapide

Renseignement: 06 27 14 40 30

Ne pas jeter sur la voie publique



GAGEAC - ROUILLAC

MANIFESTATIONS 2023

- . 26 FEVRIER REPAS COCHONAILLE
- . 19 MARS LOTO
- . 16 AVRIL REPAS PERIGOURDIN
- . 1ER MAI OMELETTE AILLET & BROCANTE
- . 18 19 20 MAI FOIRE DE PRINTEMPS
- . 24 JUIN FEU ST JEAN
- . 5 & 6 AOÛT FÊTE DU VILLAGE
- . 22 OCTOBRE REPAS
- . 19 NOVEMBRE LOTO

GAGEAC-ROUILLAC

06 & 07 Août

FÊTE LOCALE au Parc du CHÂTEAU

SAMEDI 06

19 h : MARCHÉ GOURMAND

DIMANCHE 07

VIDE GRENIER de 07 h à 18 h (Parking du Château)
2€ le mètre - Inscription requise

9 H : VISITE du CHÂTEAU et Rando commentée : 5€

9 H : BALADE en MOTO
(Rens/inscription au 06.21.16.33.55)

RESTAURATION RAPIDE (Midi) - BUVETTE

BALADES EN CALÈCHE (Gratuit)

BALADES en V.A.E (9 h à 18 h)

Structures Gonflables - Manège

REPAS « JAMBON à la BROCHE » : 19 h 30'
(N'oubliez pas vos Couverts)

FEU d'ARTIFICE au Parc du Château : 23 h

Inscriptions avant le 6 Août:
06.27.14... 05.47.56.23.87 (VIDE GRENIER)

GAGEAC-ROUILLAC

(Salle des Fêtes)

14 h 30'

ouverture des portes: 13 h 30'

20 NOVEMBRE LOTO



BONS d'ACHAT de 150€
CAISSETTES DE VIANDE
PANIERS DE SAISON - VINS
CORBEILLES de FRUITS
FILETS GARNIS - BONS d'ACHAT
PLATEAUX de FROMAGE
NOMBREUX AUTRES LOTS

1€ carton / 5 € les 6

PÂTISSERIES - BOISSONS - BOURRICHE

IMPRIMER PAR NOS SOINS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - COMITÉ DES LOISIRS DE GAGEAC ET ROUILLAC

La fête du village au Parc du château de GAGEAC

Le Comité des Loisirs organise la Fête locale 2022



Dîner
organisé par
le Comité des Loisirs
au Parc du château de Gageac
avec des musiciens!
Une très belle soirée



FOIRE D'AUTOMNE

16 octobre
à Gageac et Rouillac

- ➔ Artisanat et Produits Locaux
- ➔ Vente de plantes et fleurs
- ➔ Citrouilles
- ➔ Restauration rapide

Renseignement: 06 27 14 40 30

Ne pas jeter sur la voie publique

Gageac-et-Rouillac Foire d'automne du 16 octobre 2022

Liste des participants :

Idole création (création en liège) Sur une étoile (création en tissus liberty)
 Les cre nanou (création en polymère) DLC cuir (création en cuir)
 Les herbes folks (tisanes) B. Mattiuzzi (fleurs sèches) Les petits paniers d'Anne (miel)
 Un stand octobre rose P. Bacogne (cactus) JB Mineur (pépinière)
 P. Chatonnet (horticulture) J. F Motoculture (motoculture) M. Metifet (chaudronnerie)
 SARL Métifet : création fabrication en fer forgé de décors intérieurs et extérieurs.

Restauration sur place :

La Plouquette (épicerie ambulante de produits locaux) B. Barse (viticulteur)
 Sarrasin (producteur de fromage de chèvre) Charcutier-Traiteur Chinaguet :
Stand Octobre Rose : "Atelier des Mèches" Angélique Métifet - Accessoires de coiffure (perruques et produits) et créations d'objets en tissus fait main.
 Stand Comité des Loisirs : ventes de pâtisseries, de soupe de citrouille à l'ancienne et de velouté de citrouille, café, thé, boissons.

Ouvert au public de 8h à 19h - Entrée Gratuite



Association ASMS BASKET de MONESTIER

MONESTIER



Après 2 années difficiles , sortie de la crise sanitaire l'ASMS reprend force et forme !

En ce début d'année le club a dépassé les 90 licenciés,(60 la saison dernière), l'école de Basket a refait le plein, effectif à 23 licenciés de 2 ans a 10 ans.

**Création d'une équipe féminine composée actuellement de 15 joueuses, peut être 2 équipes pour l'an prochain... qui sait !
Nos U13M ont disputé les barrages pour la montée de division à Noël.**

Les seniors Masculins terminent 1er de la première phase et s'assurent la montée en Niveau Régional pour la saison prochaine, et donc création d'une seconde équipe.

Le club avec la CTC Dordogne Sud Basket compte également 2 équipes U15M, 3 équipes U17M dont une espérons le, disputera les finales départementales; et des U18Favec GARDONNE BC.

Le 17 juin le club recevra l'Assemblée générale du Comité de Basket Dordogne, la finale du Challenge Mini kids et la finale des Coupes Départementales.

A retenir :

19 Février : Tournoi de La Mie Caline

22 Avril : LOTO

8 Mai : 2ème phase Tournoi de la Mie Caline

13 Mai :Fête du club (Tournoi, Barbecue)

9 Juin : Assemblée Générale du Club et Marché Gourmand

Association de la CHASSE

24 chasseurs dont 60% de retraités

Programme : 2 repas organisés :

- Le 9 Avril 2023 « Repas de chasse »
- En Novembre 2023 « Repas à thème »

Problème soulevé : le quota « chevreuils » est difficile à atteindre suite aux restrictions de territoire *(de nouveaux arrivants)*.

Le Président : M. Labreigne

Association de Randonnée QUARTZ 24

Pour tous renseignements : 06 41 50 99 15

Email jeanpierreferreyra@orange.fr

Souhaitons la bienvenue à cette association !

La saison 2021-2022 s'est bien passée et nous avons pu faire toutes nos marches ainsi que notre voyage à Murol...Enfin !!!

Nous continuons les randonnées des mercredi et vendredi : elles reprendront le mercredi 7 septembre et le vendredi 9 septembre 2022.

Notre prochaine sortie avec restaurant aura lieu le 21 septembre au Domaine du Haut Mont-Long à Pomport.

Vous recevrez le calendrier détaillé de nos prochains parcours, comme d'habitude tous les deux mois.

A compter du 1^{er} septembre 2022, le siège de notre Association sera à Gageac-et-Rouillac (24240).

74 adhérents

Le Président

Jean-Pierre Ferreyra

Association TRANS-FORME

Situation du don d'organes en France, Sport et transplantation d'organes
Agence de Biomédecine, TRANS-FORME vu par Mr Alain FOSSARD.

Alain Fossard



Association : TRANS-FORME



Remise médaille au tir à la carabine
Jeux nationaux de Narbonne



Veille de départ
Les 24h du Mans



Arrêt stand Information
Tour de Bretagne des Greffés

« Nous sommes tous concernés par le don d'organes »

Il s'agit du slogan de l'association TRANS-FORME, des sportifs transplantés d'un organe vital.

La médecine a fait de stupéfiants progrès au cours des 50 dernières années. Elle sait désormais comment sauver des personnes dont un ou plusieurs organes cessent de fonctionner.

Entre cinq à six mille greffes tous organes confondus sont réalisées tous les ans en France. Environ 100 000 personnes vivent constamment avec un organe qui ne leur appartient pas.

Constat : les demandes, les besoins d'organes sont 4 fois supérieurs à l'offre.

Il est évident malheureusement que l'offre de donneurs est insuffisante, il y a pourtant qu'environ 300 000 personnes inscrites sur le registre national du refus de don d'organes.

En effet, même si la loi sur le sujet dit et répète que nous sommes tous donneurs potentiels à notre mort

(si cela est possible), la réalité est toute différente et cela à cause des refus, à ce moment-là, des familles du défunt. Pourquoi les familles s'opposent-elles au prélèvement ?

C'est le cas le plus de 30% d'entre elles et ceci malgré le travail prodigieux des équipes de coordination de greffe dans les centres de prélèvement, qui réussissent malgré tout à convaincre les familles de l'intérêt, de l'importance du prélèvement en vue de sauver d'autres malades dont certains vont décéder faute de greffon.

La mission de toutes les associations qui militent en faveur du don d'organes, une douzaine, est donc capitale pour que l'espérance de vie moyenne de tout le monde s'améliore encore.

TRANS-FORME en est une, elle a pour but de réhabiliter vers la vie normale, les transplantés et les dialysés par l'activité physique et sportive et ainsi montrer une image positive de l'importance et de l'intérêt de greffe.

► elle réalise des animations diverses de sensibilisation au cours de diverses manifestations pas uniquement sportives.

► elle diffuse des publicités orientées qualité de vie retrouvée grâce à la greffe.

► elle organise de nombreux événements sportifs, on y participe avec des équipes de transplantés qui sont tous en bonne santé grâce à la greffe.

Pour ma part, au cours de ces dernières années, (bien que perturbées par la crise sanitaire),

- J'ai présenté des stands d'information TRANS-FORME aux congrès « APNP » (professionnels néphrologie) à Limoges et Bordeaux.
- J'étais présent au Stand au festival des énergies à Soulac-sur-Mer
- Participé au Tour de Bretagne des transplantés, 8 jours sur mon vélo à raison de 800 kms
- Participé aux jeux nationaux à Narbonne
- Fait les 24h du Mans cycliste dans l'équipe TRANS-FORME, ouvert à tous. J'ai fini 430^{ème} sur 580 équipes présentes.
- Eté commissaire signaleur à la course du cœur, course pédestre Paris – Courchevel
- Les jeux européens 2020 et les jeux mondiaux 2021 ont été annulés
- Les objectifs prochains : jeux mondiaux 2023 en AUSTRALIE
- Organisation des jeux nationaux à Bergerac (en 2026)
- Actions de sensibilisation en milieu scolaire

Alain Fossard

L'association « Le CeP »

4 évènements à retenir !

Les Rencontres de Printemps



Randonnée au crépuscule



RANDONNÉE AU CRÉPUSCULE

JEUDI 18 AOÛT

Guidée, boucle de 7 km environ
Accueil place de l'église à 17 h 30

DÉPART 18 h

Soupe à l'oignon à l'arrivée au Château
Participation : adultes 5 € - enfants 2,50 €



Les Journées du Patrimoine



Au château de Saussignac

Participation des Éditions Secrets de Pays

Ouvrages sur le patrimoine
collection de la revue « Secrets de Pays »

Exposition d'œuvres de
Francis Pralong et Marcel Pajot
Présence de l'écrivain Pierre Gonthier

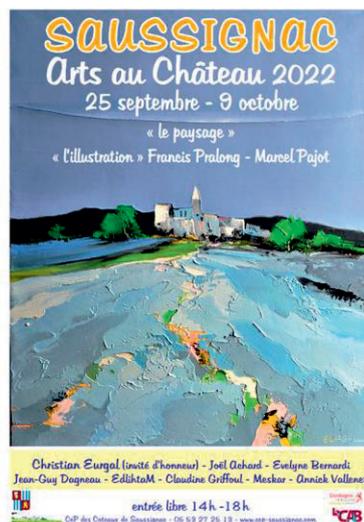
Exposition de photos anciennes
de Saussignac

Présentation de la plaquette
« Saussignac d'hier et d'aujourd'hui »

10 h à 12 h et 14 h à 18 h
entrée gratuite



Les Arts au Château



Le Marché de Noël

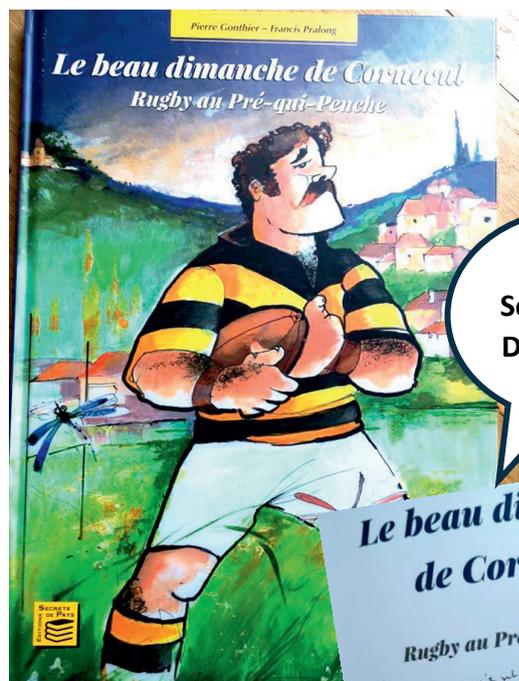


Exposition « Les Arts au Château » !



Christian Eurgal (invité d'honneur) - Joël Achard - Evelyne Bernardi - Jean-Guy Dogneau - EdlitaM - Claudine Griffoul - Meskar - Annie Vallenet
 entrée libre 14h - 18h
 CoP des Coteaux de Saussignac - 05 53 27 25 13 - www.cop-saussignac.com

Cette bande-dessinée retrace l'ambiance des villages, en Périgord, le dimanche. Oui, quand le match de foot tant attendu, était l'unique distraction !



Séance de Dédicace !



Le beau dimanche de Cornecul
 Rugby au Pré-qui-Penche
 "Ils étaient venus pour en douze ils ont fini par en quatorze"
 Pierre Gonthier Textes
 Francis Pralong Illustrations
 2022

« Le Collectif Des Ploucs »



Oyez, oyez !
Le Festival des Ploucs
se tiendra les
7 & 8 Juillet 2023
Au village de
SAUSSIGNAC!



« Association Part Tout Art Tisse »

En Janvier 2022 : deux Randonnées ont été orchestrées

- **Une Boucle au départ de Sigoulès**
- **Une au départ de Razac-de-Saussignac**

Le 26 Mars : Concert à Saussignac de la chorale « Trait d'Union de Lauzun » pour un public nombreux (100).

Les 10 et 11 Juin :

- Une Randonnée au coucher du soleil agrémentée d'intermèdes théâtraux avec les comédiens de l'Atelier théâtre de PTAT.
- Samedi soir : le théâtre du Roi de Cœur a embrasé la halle avec son « Jean de la lune », spectacle engagé et poétique pour tout public. L'équipe des Ploucs, avec sa cuisine mobile, a assuré une petite restauration simple et locale très appréciée des spectateurs.

Le samedi 10 Juillet : l'équipe de PTAT a participé en tant que bénévole au « Festival des Ploucs » qui a eu lieu à Monestier.

Le samedi 17 Septembre : « JAZZ SAUSSIGNAC » avec le Collectif des ploucs et le syndicat des vins de Saussignac dans le cadre du Château de Fayolle. Une soirée conviviale avec près de 360 personnes.

Le samedi 19 Novembre : « JAZZ Chamber Orchestra » à la salle du château de Saussignac. Spectacle musical et humoristique avec Jérôme MARTIN.

Entrée : 10€ - Pot offert en fin de soirée.

Le jeudi 8 Décembre : Assemblée générale de l'association « PTAT » au Café associatif « Au Timbré ».

Programme 2023

- **2 Randonnées** : 29 Janvier de 18 Km (Départ Place Mairie de SAUSSIGNAC)
- 26 Mars de 20 km (Départ place Mairie de POMPORT)
- **Le samedi 18 Mars** : « SWING MALICIEUX », à Saussignac. Spectacle musical chanté et drôle, avec des membres du « Barber Shop ». **Les 4 communes des coteaux sont « Partenaires » de cet évènement.**
- **Le samedi 10 Juin** : Randonnée au départ de Razac-de-Saussignac avec tour de chant d'Alex FOLH, accompagné de 2 musiciens dans « LA FOLH GUINGUETTE »
- **Le samedi 18 Novembre** : Soirée contes à Saussignac avec Daniel CHAVAROCHE dans « Ceux de Canteloube ».

7/ ACTIVITES AU CHÂTEAU DE GAGEAC



OUVERTURE 2022 du château de GAGEAC du 3 Juillet au 18 Septembre.
Un défilé de voitures anciennes est prévu le 2 JUILLET à 10h00 en Avant première de la réouverture du château de Gageac prévue le 3 Juillet prochain. Pour plus de renseignements, consultez le site internet de la commune www.gageac-et-rouillac.fr



Top départ pour la visite du château de Gageac ce samedi 2 Juillet avec un défilé de voitures anciennes, en avant première de la réouverture du château au public le dimanche 3 Juillet!

Ouverture le 2 Juillet 2022

Entrée **GRATUITE** pour les habitants

1er RALLYE d'AVANT 40 EN PERIGORD dont voici le Programme en détail!!!



- SAMEDI 2 & DIMANCHE 3 JUILLET -
RALLYE AVANT 40 EN PERIGORD



SAMEDI 2 JUILLET	MATIN : 09100 : Départ du rallye de Datsun Moto à Bergerac PAUSE : Visite château de Gageac-rouillac Dégustation Chez Moutier	APRES-MIDI : Départ du rallye de Chez Moutier Visite de la Ferrière à Eymet Arrivée au camping + Dégustation de vins Mondazillac + Dîner
	DIMANCHE 3 JUILLET	MATIN : 09150 : Exposition au rassemblement des Chevaliers à Ceyssac + Présentation des véhicules Départ groupe pour le repas champêtre organisé chez Les Arpes

RENSEIGNEMENTS & RÉSERVATIONS :
 MAIL : mailematthewb@gmail.com - TEL : 07 85 80 91 73
 ORGANISÉ PAR LE CLUB DES CHEVALIERS DE L'ARBRE À CAMESAUTOS & MOTOS

Les temps forts au château de Gageac

Les 6 et 7 Août 2022 Fête locale au Parc ombragé du château de Gageac



Promenades estivales (sur l'architecture) et visites du Château de Gageac



Les 39e Journées Européennes du Patrimoine au Château de Gageac



8/ VIE PRATIQUE COLIS À NOS AÎNÉS

Chaque année, à Gageac et Rouillac, les élus distribuent des colis aux Aînés (âge requis = 75 ans). Oui, il s'agit de colis « gourmands » !

C'est un réel moment de convivialité avec les personnes, une pause, le temps de prendre des nouvelles !

En 2023, la distribution a commencé le samedi 7 janvier au matin !

crédit photo : Laetitia Vanhaverbeke (Mairie) et Frédéric Gabard (M. Mayet)



Vente directe de vins à la propriété

- . Château Marie Plaisance LD « Brandissou » : 05 53 27 86 23
- . Domaine Les Graves LD « Les Graves » : 05 53 24 01 11
- . Domaine Lestévenie LD « Le Gadon » : Chgt de propriétaires,
joindre le vigneron, Ramon Scholtz au 06 37 93 85 39
- . Domaine Du Martinaud LD « La Boye » : 05 53 27 81 50
- . SCEA LAVAUD Les Arpètes Château de Perrou : 06 77 69 85 18

Et bien sûr, n'oublions pas de citer les exploitants agricoles qui fournissent leurs récoltes aux caves et coopératives agricoles locales de Monbazillac et de Sigoules.

Gîtes et Chambres d'Hôtes

- . CHAMBRE D'HÔTES CLOS NATURE
LD « Grosse Pierre »

- . Les NAUDINES COTTAGES
LD « Les Naudines »
687 Route Jean Mermoz
- 7 GÎTES (50 pers)
-

- . GÎTE Le PIGEONNIER
LD « La Ferrière »

VIE PRATIQUE AUTRES PROFESSIONNELS

ALARME AUTOMATISME CLIMATISATION	Monsieur Frédéric GABARD 2AC	"LE SEGONZAC"	07.70.01.63 .98
CARRELAGE	Monsieur Marcel POËTT	"LA FERRIOL"	05.53.23.77.10
COUVERTURE	Monsieur Christophe BREUIL	"LES GRANDES VIGNES"	05.53.73.18.70
ELECTRICIEN SARL PRUVELEC	Monsieur Johann PRUVOT	"LES GRANDES VIGNES"	09 53 96 17 24
PLOMBERIE	Monsieur Jérôme LATOURTE	"LE PETIT MARTEAU"	06.32.15.00.40
TRAVAUX AGRICOLES	Monsieur Bruno LABOYE	"LE GRAND MARTEAU"	05.53. 23.46.69
TRAVAUX AGRICOLES	Monsieur Alain LABOYE	"LE GRAND MARTEAU"	05.53.27.52.45
TERRASSEMENT- ASSAINISSEMENT	Monsieur François JEGU	"LE BRAJAUD"	05.53.22.47.61
TERRASSEMENT- ASSAINISSEMENT	Monsieur Patrice VALENT	"LA FERRIERE"	05.53 27.16.11

NOUVEAU

. Naturopathe Catherine Cerrini	06 82 21 01 52
. Réflexologue Agnès Fournier	06 21 58 85 27
. Assistante maternelle Nathalie Masson	06 77 69 68 58
. Epicerie mobile La Plouquette	@LaPlouquette
. A C M T Maison passive	
Denis ROGEY	06 99 28 91 70
. L'ilot Caillou Ferme bio	www.local.bio
. Les calèches de Marine La Ferrière	06 42 05 26 22
. Menuisier Aurélien SENTOUT 2872 Route des Vignes	06 72 78 10 08

NOUVEAU

VIE PRATIQUE DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

TÉLÉ-PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

L'ANTS **AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS**

L'ANTS pour Agence Nationale des Titres Sécurisés est un établissement public administratif placé sous l'autorité administrative du Ministère de l'Intérieur. Elle a été fondée en 2007 par décret du Premier Ministre Dominique de VILLEPIN. L'ANTS a pour mission de traiter et gérer la production des titres sécurisés, et de transmettre les informations associées. L'ANTS vous accompagne dans la réalisation de vos démarches liées à l'immatriculation, au permis de conduire et aux titres d'identité.

Guide de télé-procédures administrative

L'ANTS Agence nationale des titres sécurisés

<https://ants.gouv.fr>

VIE PRATIQUE JEUNESSE

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT

- ▶ **Qui?** Tous les Français âgés de 16 ans, filles et garçons
- ▶ **Où?** A la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr)
- ▶ **Pourquoi?** L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique

OBJECTIF CITOYEN
Le parcours de citoyenneté

www.defense.gouv.fr/jdc

A 16 ans, les jeunes français doivent se faire recenser auprès de la Mairie de leur domicile (dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire).

Une attestation est délivrée dans le cadre de cette démarche. Celle-ci est à conserver soigneusement car la Mairie ne peut pas fournir de duplicata.

Ce recensement permettra de convoquer les jeunes à la journée défense et citoyenneté (JDC) et de les inscrire sur la liste électorale à leurs 18 ans.

Le jeune mineur peut se présenter lui-même en Mairie (ou se faire représenter par son représentant légal), muni de sa pièce d'identité et du livret de famille.

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???



VIE PRATIQUE URBANISME

AUTORISATION D'URBANISME

Avant le 1er septembre 2022, le formulaire de demande d'autorisation d'urbanisme (CERFA) était constitué de plusieurs pièces, dont une partie fiscale : la Déclaration des Éléments Nécessaires pour de Calcul des Impositions (DENCI) qui doit être obligatoirement complétée (même à zéro). Depuis le 1er septembre 2022, la

Déclaration des Éléments Nécessaires pour de Calcul des Impositions (DENCI) n'est plus jointe à votre dossier de demande d'autorisation d'urbanisme. Elle est remplacée par une déclaration en ligne sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Bien immobiliers » (à faire dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux).

La DENCI n'a plus à être renseignée pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter du 1er septembre 2022, sauf cas particuliers. Les DENCI des demandes de permis modificatifs et des transferts déposés après le 1er septembre 2022 mais rattachés à une demande d'autorisation d'urbanisme initiale déposée avant le 1er septembre 2022 devront en effet continuer à être jointes à la demande.

À compter du **1er septembre 2022**, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) sera chargée de la liquidation de la **taxe d'aménagement** et de la redevance d'archéologie préventive pour toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées à partir du **1er septembre**. 1 sept. 2022



VIE PRATIQUE HABITAT

L'Adil24 - HABITAT l'agence Départementale pour l'information sur le Logement de la Dordogne

ADIL24

3 rue Victor Hugo

24 000 PERIGUEUX

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h 30

Le vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00 sur RDV

[www.https://www.adil24.org/](https://www.adil24.org/)

VIE PRATIQUE TARIFS COMMUNAUX

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Les conditions de location de la Salle des Fêtes de Gageac et Rouillac ont changé. En effet, en date du 13 Avril, le Conseil municipal après en avoir délibéré porte le montant de la location à **250 €** (deux cent cinquante euros), **tarif préférentiel** réservé aux **habitants de Gageac et Rouillac**.

La location est ouverte aux personnes extérieures à la commune. Un tarif de **350 €** (trois cent cinquante euros) leur sera demandé.

Durée : pour le week-end (les clés peuvent être remises à partir du jeudi et doivent être rendues le lundi matin).

Capacité : < 120 personnes

Vous devrez fournir une Attestation d'assurance responsabilité civile lors de la remise des clés au nom de la personne qui a fait la réservation, ainsi qu'un chèque de caution d'un montant de **300 €** (trois cents euros) établi à l'ordre du Trésor Public.

Contactez à la Mairie : Mr Noël **BOURG**, Mme Nathalie **MASSON**

LES CIMETIÈRES COMMUNAUX

- **Concession** : le prix d'une concession de 2.5 m / 1.20 m est fixé à **80€** le mètre carré. Cette concession est valable pour une durée de **30 ans**.
- **Columbarium** : le prix d'une concession est fixé à **500€** pour **50 ans**.



VIE PRATIQUE ENVIRONNEMENT



SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Liste des déchets interdits pour la poubelle normale

- Les piles, les batteries ou les ampoules
- Les médicaments périmés
- Les déchets d'équipement électroniques
- Les huiles alimentaires
- Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange
- Les pneus
-

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - Contrôle Assainissement Non collectif

Conformément à la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, la CAB au sein des 38 communes qui en font partie, procède au contrôle de bon fonctionnement de l'installation d'assainissement non collectif.

En effet, tous les 8 ans, un contrôle de votre installation d'assainissement non collectif est programmé à votre domicile. Pour cela, vous recevez dans votre boîte aux lettres un courrier explicatif et un Avis de passage de l'entreprise chargée de cette prestation de service VEOLIA



La CAB envoie des Avis de passage - Contrôle Assainissement Non collectif.

Conformément à la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 et dans le cadre des prestations confiées à la CAB, des contrôles du bon fonctionnement de l'installation d'assainissement non collectif sont effectués tous les 8 ans.

Cette prestation est réalisée par les agents VEOLIA. Ce contrôle fera l'objet d'un rapport de visite et d'une facturation d'un montant de 130 € en 2022 (cent trente euros) envoyés au propriétaire de la parcelle, conformément au règlement du Service SPANC de la CAB (documents consultables sur le site www.la-cab.fr). Le montant 2022 sera appelé avec la Taxe Foncière

LES DÉCHETS VERTS

DU 1 ER MARS AU 30 SEPTEMBRE **INTERDICTION DE BRÛLAGE**

L'INCINÉRATION DES VÉGÉTAUX EST DÉSORMAIS

INTERDITE

Vous devez déposer vos déchets verts en déchèterie :

Suite à l'abrogation de l'arrêté n°1041 d'avril 1998 concernant le brûlage de végétaux issus de déchets de jardins, enregistrée le 17 juillet 2014, c'est la circulaire ministérielle qui est en vigueur.

Elle stipule que **les déchets verts des particuliers sont considérés comme des déchets ménagers** et donc bénéficient du traitement par les collectivités territoriales. Ainsi tous les déchets verts doivent être déposés en déchèterie ou, moyennant une tarification forfaitaire*, retirés sur place mais en aucun cas brûlés.

C'est le service de Collecte des déchets de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) qui gère ce type de demande.

Pour tous renseignements ou demandes : **05 53 23 43 95**

Circulaire ministérielle brûlage (interdiction) 2011

Arrêté préfectoral 2013 03 373

Vous pouvez remplir l'imprimé de déclaration de brûlage de déchets verts en Mairie, minimum 3 jours avant du lieu de brûlage.

Cf : extrait du document ►



Arrêté préfectoral pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêt, relatif aux brûlages à l'air libre des déchets verts, aux autres usages du feu et aux obligations de débroussaillage

Annexe 2

Imprimé de déclaration de brûlage de déchets verts



- Le brûlage à l'air libre des déchets autres que les déchets verts est interdit toute l'année
- Le brûlage à l'air libre de déchets verts est interdit entre le 1^{er} mars et le 30 septembre
- Dans les communes urbaines (communes non listées en annexe 4), seuls les déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage peuvent être brûlés
- Tout brûlage à l'air libre doit être déclaré

Imprimé à transmettre à la mairie du lieu du brûlage au minimum 3 jours avant la date prévue

En cas de report de la date prévue, la durée de validité de la déclaration est limitée à 15 jours sous réserve du respect des périodes autorisées et des mesures exceptionnelles éventuellement déclenchées au titre de l'article 6 (épisode de pollution de l'air ambiant, sécheresse prolongée, forts vents...). Au-delà de ce délai de 15 jours, une nouvelle déclaration doit être transmise.

DÉSIGNATION DU DECLARANT

particulier exploitation agricole ou forestière

cocher la case correspondante

autre (préciser) _____

LE DÉPÔT SAUVAGE D'ORDURES

Le dépôt sauvage d'ordures peut coûter cher

Par Stéphanie Delmas

« Pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets, le maire peut dorénavant infliger une amende allant jusqu'à 15 000 €, en plus des sanctions pénales qui peuvent être prononcées. Propriétaires et locataires de terrain doivent être vigilants à ne pas se rendre complices.

Il y a cinq ans, l'association des maires de France estimait à 63 000 tonnes par an, les dépôts sauvages d'ordures. Depuis le phénomène s'est amplifié, au point que la loi du 10 février 2020 sur la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire a édicté des mesures destinées à mieux lutter contre ce fléau. »

LES DÉPÔTS SAUVAGES



**LES DÉPÔTS
SAUVAGES
SONT
INTERDITS**



DE 150€ jusqu'à 15 000€ depuis le 23 Juin 2021

PRÉVENTION DES FEUX DE FORÊT

SOURCES : feux-foret-gouv.fr

DORDOGNE : “Campagne pour prévenir les feux de forêt et de végétation et s’en protéger...” A Gageac et Rouillac, Comité communal « FEUX DE FORÊT » mis en place en 2021.

Risque incendie de forêt



Pour la 4e année consécutive, le ministère de la Transition écologique, en lien avec le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, lance une campagne pour prévenir les feux de forêt et de végétation et s'en protéger.

Le département de la Dordogne fait partie des territoires considérés comme **particulièrement exposés au risque incendie de forêt.**

Avec une surface boisée de plus de 408 000 hectares et un taux de boisement de 44 % le plaçant au troisième rang des départements boisés de France métropolitaine, la Dordogne se caractérise en effet par une omniprésence de la forêt.

On compte dans notre département **deux périodes particulièrement à risque :**

– **de fin février à avril** : au sortir de l'hiver, le retour des beaux jours marque à la fois une augmentation de la fréquentation en forêt et la réalisation de travaux d'entretien dans ou à proximité des zones boisées. Or, la présence d'une végétation particulièrement sèche (herbes, ronces, fougères) est propice à des départs de feux. Ces feux de broussailles, dits feux courants, sont d'expansion particulièrement rapide. Ils peuvent être accentués par les vents dominants à cette période.

– **en période estivale** : la fréquentation de la zone sensible au risque augmente fortement. Or, les températures élevées conduisent à assécher l'ensemble du milieu forestier, ce qui favorise l'éclosion et la propagation du feu. Les dommages causés au peuplement sont alors irréversibles (destruction depuis le système racinaire jusqu'au houppier). Ces feux sont beaucoup plus intenses que les feux de broussailles. Ils sont particulièrement difficiles à maîtriser, nécessitent des moyens importants, mettent en danger les services de secours et peuvent rapidement menacer des vies et des biens.

VIE PRATIQUE RÈGLES DE VOISINAGE

« PROPRIÉTÉS PRIVÉES »

Extrait ARRÊTÉ PREFECTORAL N°24-2016-06-02-005
Du 02/06 /2016

Article 19 - Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux, tels que ceux provenant d'appareils de radiodiffusion ou de reproduction sonore, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, d'installations de ventilation, de chauffage et de climatisation ainsi que de ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux. Les propriétaires ou utilisateurs de piscines individuelles sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient pas source de gêne pour le voisinage.

Article 20- Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

HORAIRES AUTORISÉS

**Du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h00
et de 14h30 à 19h30**

**Le samedi
De 9h00 à 12h00
et de 15h00 à 19h00**

**Le Dimanche
De 10h00 à 12h00**



OBLIGATIONS D'ENTRETIEN ET D'ÉLAGAGE

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice. Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Pour les plantations, deux cas :

- **Plantations** : les arbres et arbustes de **plus de 2 mètres** doivent être au moins à **2 mètres du terrain voisin**.
- **Plantations** : pour les autres d'une **hauteur inférieure**, la distance à respecter est **de 50 cm**.

Si votre voisin n'a pas respecté les distances réglementaires, vous pouvez lui demander d'élaguer ses arbres. Lui seul a le droit de couper les branches qui dépassent.

En revanche, vous pouvez couper les racines qui dépassent sur votre terrain, sans son autorisation.

Par ailleurs, en cas de non-respect des règles de distances légales des plantations, la loi (**article 672 du Code civil**) vous permet en principe d'exiger que ces celles-ci soient arrachées ou réduites à la hauteur légale.

DIVAGATION DES ANIMAUX ERRANTS

NOUVEAUTÉ ! La Mairie s'est dotée d'un détecteur de puce pour identifier rapidement le propriétaire de l'animal trouvé. C'est Valérie MOULINIER qui recueille les animaux à La Ferrière LD « Les Prairies ».

SOURCES :
Extrait article JUILLET 2021 Maires de France

JUILLET 2021

Sécurité - sécurité civile

Animaux errants : les obligations du maire

Les élus disposent de compétences au titre de leurs pouvoirs de police, générale ou spéciale, afin de lutter contre la divagation notamment des chiens.

Par Fabienne Nedey

L'article L. 211-19-1 du Code rural interdit de laisser divaguer sur la voie publique les animaux domestiques comme les animaux sauvages apprivoisés. Confronté à des chiens ou chats errants, le maire est habilité à intervenir au titre de son pouvoir de police générale et d'un pouvoir de police spéciale que lui confère le Code rural.

I - Pouvoirs de police du maire

Outre son pouvoir de police générale (**art. L. 2212-1 et L. 2212-2 du CGCT**), le maire détient un pouvoir de police spéciale (**art. L. 211-22 du Code rural**) en matière de chiens et chats errants. À ce titre, il peut prendre un arrêté interdisant la divagation des animaux, enjoignant aux propriétaires de tenir leur animal en laisse, les avertissant que tout chien ou chat errant trouvé sur la voie publique pourra être capturé et conduit à la fourrière.

L'art. L. 211-27 du Code rural prévoit aussi que « le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à **l'art. L. 212-10**, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux ». Pour les animaux d'espèce sauvage apprivoisés ou tenus en captivité, se référer à **l'art. L. 211-21 du Code rural**

La loi n° 99-5 du 6 janvier 1999, relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux, a modifié dans une grande proportion les dispositions du Code rural relatives aux animaux errants ou en état de divagation. Le texte renforce les pouvoirs de police du maire, parallèlement, il met à la charge des communes et des maires de nouvelles obligations. Site internet amf.asso Février 2022.

Le coût des infractions : **de 150€ à 750€**

SPA

Route de Saint Alvère

24 100 BERGERAC

Tél : 05 53 27 27 50

Bulletin Municipal : Mairie de GAGEAC et ROUILLAC. Edition en Mars **2022-2023**.
Directeur de la publication : Philippe PUYPONCHET, Maire de Gageac et Rouillac.
Conception maquette, contenu, rédaction : Corinne MAILLIET et Conseil municipal.

Impression : Imprimerie CHARRON. **Tirage** : 250 exemplaires. **Distribution** : Mairie

NUMEROS UTILES

<p>☎ 15 SAMU</p> <p>Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de soins.</p>	<p>☎ 17 POLICE SECOURS</p> <p>Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.</p>	<p>☎ 18 SAPEURS-POMPIERS</p> <p>Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.</p>
<p>☎ 112 NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN</p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.</p>	<p>LES NUMÉROS D'URGENCE À CONNAÎTRE</p> <p>GRATUITS ET JOIGNABLES 7J/7 ET 24H/24.</p> <p>FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS</p>	<p>114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</p> <p>Accessible par visioconférence, tchat, SMS et fax pour contacter le 15, 17 et 18. Application "Urgence 114" disponible sur iOS et Android.</p>
<p>☎ 3117</p> <p>Pour signaler par téléphone une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.</p>	<p>☎ 39 19</p> <p>Chantage, humiliation, injures, coups... Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est accessible de 9h à 19h du lundi au samedi.</p>	<p>☎ 119</p> <p>Numéro d'urgence dédié aux enfants en danger, victimes de violences physiques ou psychologiques.</p>
<p>31 117</p> <p>Pour signaler par SMS une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.</p>	<p>☎ 115</p> <p>Numéro du SAMU Social, vient en aide aux personnes sans abri et en grande difficulté sociale.</p>	<p>☎ 116 000</p> <p>Numéro d'urgence en cas de disparition d'enfants, il a pour mission d'écouter et soutenir les familles d'enfants disparus.</p>
<p>GENDARMERIE DE SIGOULES : 05.53.73.53.40 ou 17</p> <p>LA MAIRIE DE GAGEAC-ET-ROUILLAC : 05.53.27.92.83</p>		